



Municipalité de
Notre-Dame-des-Neiges

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Fax : 418-851-3169

Année 21. Numéro 12

DÉCEMBRE 2023

DATE DE LA PREMIERE SÉANCE DU CONSEIL EN 2024

Le lundi **22 JANVIER 2024** à 19 h 00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*



SÉANCE DU BUDGET 2024

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adoptera le budget 2024 lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le **14 décembre** prochain au Centre communautaire du 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges à 19h00. Advenant des mauvaises conditions climatiques, la séance sera reportée au lendemain à la même heure.

Une présentation détaillée du budget sera disponible sur notre site Internet www.notredamedesneiges.qc.ca, **dès le 14 décembre 2023.** Adresse : <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/administration-municipale/budgetrapport-financier/>

VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

Vous avez fait vidanger votre fosse septique en 2023 ?

Faites-nous parvenir une preuve de vidange (copie du bon de travail ou de la facture) afin de mettre le dossier de votre propriété à jour. Si vous souhaitez que votre fournisseur de service nous envoie directement la preuve de vidange, remplissez le formulaire se trouvant à l'adresse suivante :

<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/vidange/>

PARC CANIN

FERMETURE DU PARC CANIN POUR LA SAISON HIVERNALE

Nous vous avisons que le parc canin est maintenant fermé depuis le 1 décembre, et ce, pour la période hivernale. Le service sera à nouveau disponible au printemps 2024.

LA RIVERAINE FILM – INVITATION DU CANAB –

Le 31 janvier 2024 à 18h30

Activité gratuite à la Riveraine en présence du réalisateur

Invitation du CANAB (Collectif d'accueil des nouveaux arrivants des Basques)

Projection du documentaire intitulé : « L'histoire jugera »



Le documentariste Germà Gutiérrez raconte l'histoire des participants à un mouvement inspiré par l'expérience révolutionnaire cubaine. Son récit se penche sur les positions idéologiques des résistants et sur les difficultés de la réconciliation nationale.

Bande annonce : <https://www.youtube.com/watch?v=hnwtwgi3cam>

Durée : 140 minutes.

COLLECTE 2024

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2		3	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**SURVEILLEZ
NOTRE SITE
INTERNET
POUR LA
COLLECTE
DES
MATIÈRES
RECYCLABLES**

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Calendrier en ligne <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/storage/2023/11/Notre-Dame-des-Neiges-2024.pdf>

LÉGENDE :



Ordures



Bac Brun (matières organiques)



Cueillette des Sapins de Noël (10 janvier 2024)

SECTEURS DE COLLECTE pour les matières recyclables

Secteur R

- 132 Ouest
- Rue Notre-Dame Ouest (entre la 132 et le n°489)
- Rivière-Trois-Pistoles

Secteur G

- 132 Est
- Rue Notre-Dame Est, entre la Grève Fatima et la 132
- Grève Fatima, 2^e et 3^e Rang, Cap-Marteau
- Grève Leclerc, Morency, Rioux et D'Amours
- Grève La Pointe du 1^{er} mai au 16 octobre

Il y aura récupération de vos arbres de Noël le mercredi 10 janvier 2024. Il est conseillé de les déposer près du chemin la veille de la collecte. En cas de mauvais temps, la cueillette est reportée au lendemain.

OPÉRATION NEZ ROUGE

Opération Nez Rouge sera de nouveau dirigée par le Groupe Scout de Trois-Pistoles, pour offrir un service de raccompagnement dans la région des Basques.



L'ONR de Trois-Pistoles offrira dès le **25 novembre jusqu'au 31 décembre 2023** un service de raccompagnement. Ce service est rendu possible grâce au Groupe Scout de Trois-Pistoles et à la collaboration de plusieurs équipes de bénévoles. Pour mener à bien la mission d'Opération Nez Rouge dans la MRC des Basques, le comité organisateur est à la recherche d'environ 200 bénévoles.

Les profits générés par les activités d'Opération Nez Rouge dans les Basques seront remis au Groupe Scout de Trois-Pistoles. Pour information, 418 851-1224 ou trois-pistoles@operationnezrouge.com.

MOT DU MAIRE

Chers neigeois et neigeoises,

C'est avec gratitude et enthousiasme que je regarde en arrière, avec un peu plus de deux ans de mandat déjà écoulés. Notre communauté a connu une période de transformations significatives et de progrès notables grâce à nos efforts collectifs.

Nous avons mis en œuvre plusieurs projets qui ont amélioré la qualité de vie de chacun, notamment en investissant dans la modernisation de notre flotte de voirie. Ces améliorations visent à garantir à la fois des infrastructures fiables et durables, mais aussi indispensables à notre sécurité au quotidien.

Le renouvellement de notre équipe apporte un vent de dynamisme et d'idées nouvelles, stimulant ainsi notre capacité à répondre aux besoins changeants de notre municipalité. De plus, notre engagement en faveur d'un budget réaliste et respectueux de la capacité de chacun et d'une gestion responsable des finances publiques reste au cœur de nos priorités, assurant ainsi la pérennité de nos actions.

Pourtant, notre chemin vers l'excellence est loin d'être achevé. De nombreux projets passionnants sont à venir. Nous sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée, à concrétiser de nouvelles idées, améliorer la qualité de vie et à répondre aux attentes de notre communauté.

Concernant la position sur l'autoroute 20, je tiens à souligner que nous travaillons de concert avec les autorités compétentes pour discuter les options disponibles. Vous le savez comme moi, ce n'est pas demain qu'il y aura coupure du ruban. Comme tout est à l'étude, votre Conseil préfère attendre d'avoir toute l'information avant de se prononcer. Nous cherchons la meilleure solution pour notre région, en prenant en compte les aspects de sécurité, de développement économique et de mobilité. Je vous encourage à continuer à être actifs dans notre démarche collective. Le volet sur le regroupement est toujours au stade d'étude alors il faudra y revenir en temps et lieu. Vos suggestions, votre soutien et votre implication sont précieux pour façonner l'avenir de Notre-Dame-des-Neiges.

Ensemble, nous sommes plus forts. Merci pour votre confiance et votre engagement continu. Enfin, je vous souhaite de bien belles et joyeuses Fêtes et que 2024 soit à la hauteur de vos désirs!

Bonne et heureuse année 2024. Jean-Marie Dugas, maire



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LES FÊTES

À l'occasion de Noël et du Nouvel An, les membres du conseil municipal et le personnel vous transmettent leurs voeux les plus chaleureux.

Que la nouvelle année soit, pour vous et vos proches, source de bonheur, de paix et de succès.

*Le bureau municipal sera fermé **du 22 décembre 2023 À 12H00 au 5 janvier 2024**
inclusivement.*

Reprise de l'horaire régulier le 8 janvier 2024



Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les VENDREDIS par téléphone seulement, après-midi, le bureau administratif est fermé

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE

Lieu : Local du sous-sol du Centre Communautaire situé au

17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges

26 décembre 2023 au 8 janvier 2024**

(Fermé le 1^{er} janvier)

Patinage libre	13H00 à 15H00
	18H30 à 19H30
Hockey	15H00 à 17H00
	19H30 à 21H00



Fin de semaine après le 9 janvier 2024**

Vendredi soir

Patinage libre 18H30 à 19H30

Hockey 19H30 à 21H00

Samedi, Dimanche

Patinage libre 13H00 à 15H00

18H30 à 19H30

Hockey 15H00 à 17H00

19H30 à 21H00

**** Ouverture de la patinoire si la température le permet ****

Jeux disponibles : Table de ping-pong, jeu de Mississippi, jeux de société.

Fermeture du local et des activités au plus tard à 21h30, Téléphone du local 418-851-2006

LA SAISON HIVERNALE – PETIT RAPPEL

- L'installation d'une **roulotte ou d'une autocaravane** n'est permise que dans les zones de villégiature du 1^{er} mai de l'année au 15 octobre de la même année. Afin d'implanter une roulotte ou une autocaravane sur un emplacement vacant, vous devez recevoir un certificat d'autorisation de la municipalité. Le remisage de roulotte est aussi réglementé.
- Il est interdit d'effectuer l'**épandage de fertilisants** dans un rayon de 30 mètres autour d'un puits d'eau potable pour éviter la contamination de celui-ci. Si aucun réseau d'aqueduc public n'est présent, il est de votre devoir de vous renseigner auprès de vos voisins sur l'emplacement de leurs ouvrages de captage des eaux souterraines.
- La saison hivernale est à nos portes, nous vous recommandons de protéger adéquatement vos **arbres, vos arbustes** ou vos autres biens situés près des rues, des routes et des chemins municipaux, puisque le règlement n° 438 permet à la municipalité de déneiger et de souffler de la neige sur les terrains privés.

